

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 15
Présents : 15
Ayant pris part à la décision : 15

Séance du 27 FEVRIER 2023

N° D2023 007

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept février à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Mme F. POINTON-SCHOENAUER

Date de la convocation : 21 février 2023

Date de l'affichage : 21 février 2023

OBJET : Vœu du conseil municipal pour l'inscription au Budget 2023 de la CCDSV d'une passerelle piétonne cycliste reliant St Bernard à Anse

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Face à la dangerosité des trottoirs et l'étroitesse de la chaussée pour les piétons et les cycles, Suite à l'inscription du projet au budget CCSDV 2022, qui a inscrit 900 000 € pour la réalisation d'une passerelle St Bernard / Anse,

Constatant une évolution de la fréquentation des modes doux avec l'arrivée de la Voie Bleue, Considérant que la réalisation de la marina du Bordelan à Anse va faire progresser la fréquentation piétonne et cycliste,

Considérant que la politique des modes doux en liaison avec la gare d'Anse va se développer, Les élus de Saint Bernard proposent par le présent vœu de demander aux Présidents des Communautés de communes Dombes Saône Vallée, et Beaujolais Pierres Dorées, d'inscrire à leur budget la création d'une passerelle modes doux pour relier St Bernard à Anse en toute sécurité.

Après en avoir délibéré, le vœu est voté à l'unanimité des membres présents.

Cette motion sera transmise :

- au Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée,
- au Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées
- au Président du Conseil Départemental de l'Ain
- au Président du Conseil Départemental du Rhône
- au Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- à Mme la Préfète de Région

Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY




Le secrétaire de séance,
**Mme F. POINTON-
SCHOENAUER**



Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 16/03/2023